Délégué à la Protection des Données (DPO)

Version du 19 mars 2024

Objectifs généraux de la formation

- Sensibiliser à la culture « *Informatique et Libertés* »
- Expliquer la Loi, le RGPD et leurs principes
- Donner les outils nécessaires à la pratique du métier de DPO
- Au terme de la formation :
  - Le DPO sera à même de mettre en place un processus de mise en conformité et de jouer son rôle de conseil sur tout nouveau projet. Il sera à même de mettre en place les outils de communication nécessaires et de prendre des mesures de sensibilisation.
  - Les autres acteurs (service RH, chefs de projet, ...) auront la connaissance suffisante pour prendre en compte le respect de la réglementation dans le cadre de leurs fonctions

Public

- Personnes destinées à exercer la fonction de DPO ou, dans l'organisme, avoir un rôle de conseil sur les problématiques liées aux données à caractère personnel
- Personnes devant avoir connaissance des principes (chefs de projet, direction, encadrement, DSI, juristes, responsable RH, ...)

Moyens et méthode pédagogiques

- Cours magistral avec participation des apprenants (cas concrets, réponses aux questions, …)
- Apports théoriques (RGPD, loi, décret)
- Apports documentaires (web, site de la CNIL, …)
- Modèles fournis (registre, plan d'action, procédures, …)
- Support de formation
- Base documentaire complète, cas concrets
- Quizz, exercices, cas pratiques
- E-learning avec tutorat pour les modules facultatifs

Durant le mois qui suit la formation, ANAXIA CONSEIL répondra à toutes vos questions liées à cette dernière

Évaluation et sanction de la formation

- QCM intermédiaires
- Évaluation finale
- Évaluation de satisfaction via un questionnaire
- Attestations de présence et de formation

Prérequis

Aucun

Durée • Tarif

3 journées de 7 heures

Tarif : nous consulter
(bulletin d'inscription sur demande)
12 participants maximum

Lieu

PARIS • La salle sera déterminée en fonction des dates et du nombre de participants.
Elle sera communiquée avec la convocation.

Nous sélectionnons uniquement des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite. Voir notre charte handicap.

Intervenant

Selon dates (le CV sera communiqué)

Modalités

Contact et inscriptions : formation@anaxia-conseil.fr • 06 33 15 81 83

Délégué à la Protection des Données (DPO)

Version du 19 mars 2024

Programme et objectifs

Jour	Module	Objectifs principaux	QCM
1	**Introduction**	Comprendre le déroulement de la formation	
	Définitions et champ d'application	Intégrer les principales définitions du RGPD	√
	Grands principes	• Comprendre les grands principes du RGPD • Être capable d'évaluer la conformité d'un traitement	√
	Droits des personnes	• Identifier les droits applicables à un traitement • Répondre à une demande de la part d'une personne concernée	√
2	**Responsabilités du RT et du ST**	• Identifier les rôles de chacun : responsable de traitement, responsable conjoint et sous-traitant • Établir un registre des activités de traitement	√
	Sécurité et confidentialité	• Identifier les mesures minimales appropriées à un traitement • Accompagner la mise en œuvre d'une politique d'habilitation	√
	Analyses d'impact	• Dispenser des conseils en ce qui concerne les AIPD • Participer à leur mise en œuvre • Vérifier leur exécution	√
3	**Transferts de données hors UE**	• Comprendre les principes • Identifier le mécanisme approprié à chaque situation	√
	Codes de conduite et Certifications	Comprendre les différences entre les deux mécanismes	
	Les autorités de contrôle et la CNIL	Comprendre le rôle des autorités de contrôle et en particulier celui de la CNIL en France	√
	Le rôle du DPO	• Identifier la nécessité de désigner un DPO • Mener à bien les missions du DPO	√
	Pistes de travail pour le DPO	• Identifier les rôles de chacun : responsable de traitement, responsable conjoint et sous-traitant • Tenir un registre des activités de traitement et un plan d'action • Gérer l'accountability	
	Échanges • Questions réponses	• Traiter les éventuelles questions restantes • Cas pratiques des apprenants	
	Évaluation finale	Validation finale des acquis	√

Modules e-learning complémentaires

À la suite de la formation en présentiel, un parcours e-learning complémentaire facultatif est proposé (sans coût additionnel, accès à la plateforme pendant 30 jours).

Trois possibilités (à indiquer lors de la commande) : **Santé** ou **Logement Social** ou **Collectivités Territoriales**.

Un tutorat est accessible. Chaque module est accompagné d'une synthèse imprimable.
Les modules sont indiqués ci-dessous et le détail du module à choisir en page suivante.

Module	Objectifs principaux	QCM
Voies de recours - Responsabilité	Identifier les cas de recours	
Contrôles CNIL et sanctions	• Anticiper un contrôle CNIL (établir une procédure) • Accompagner son déroulement • Identifier les mesures immédiates	√
Situations particulières de traitement	Comprendre les spécificités du NIR	
Santé ou **Logement Social** ou **Collectivités Territoriales**		√

Délégué à la Protection des Données (DPO)

Version du 19 mars 2024

Module Santé

- Introduction
- Sécurité
- Hors médical et recherche
- Traitements santé hors recherche
- Mission vs finalité d'intérêt public
- Entrepôt de données
- Traitements recherche
- Impliquant la personne humaine
- N'impliquant pas la personne humaine
- Méthodologies de référence
- Règlements types
- Décision unique
- SNDS
- Hébergement de données de santé

Module Logement Social

- Formalités
- Le Pack de conformité
- NS20
- AU34
- AU35
- Données de santé
- Sécurité
- Destinataires et Tiers autorisés
- Vidéosurveillance et Vidéoprotection
- Cotation des demandes
- Les Zones de Libre Commentaire
- Vote électronique
- Quelques traitements type du logement social
- Pour terminer

Module Collectivités Territoriales

- Introduction
- Archivage
- Formalités
- CADA
- Libre réutilisation des données et Open Data
- Algorithmes utilisés par l'administration
- RGS et homologation
- Articulation avec autres textes
- Les traitements des collectivités
- Focus sur les métiers SDIS
- Transparence de l'administration et des liens d'intérêt
- Communication institutionnelle
- Dites-le-nous une fois
- Communication politique
- Démocratie de proximité
- Autres missions territoriales

Délégué à la Protection des Données (DPO)

Version du 19 mars 2024

Intervenants (selon session)

Laurent GLANDAIS

- Consultant senior
- Conseil puis DPO externe depuis 12 ans
- Formateur • Intervenant universitaire
- Mastère Spécialisé « *Informatique et Libertés* » de l'ISEP

DPO certifié APAVE n° DPO/22-4948046

Christophe CHAMPOUSSIN

- Créateur ANAXIA CONSEIL (2009)
- DPO externe depuis 12 ans
- Formateur
- Administrateur de l'AFCDP
- Mise au point des formations labellisées par la CNIL proposées par ANAXIA CONSEIL en présentiel et e-learning
- Passé : ingénieur informatique

DPO certifié AFNOR n° 3001482

Qualité

Notre politique qualité

Certificat RNQ/Qualiopi

Certificat Formation à la protection des données à caractère personnel

Formation à la protection des données à caractère personnel

apave Certification